

Les Rendez-vous Post Permis

Afin de raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points, l'état a mis en place une formation Post permis destinée à renforcer les compétences acquises et qui repose sur une démarche volontaire. Cette formation concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis d'infractions. Elle s'effectue entre le 6eme et le 12eme suivant l'obtention du permis. Ce sont des rendez-vous collectifs (entre 6 et 12 candidats), afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7h) et se compose de 2 modules :

Le matin : Améliorer la compréhension et la gestion des situations complexes

1. Présentation de la formation
 - Présentation des objectifs
 - Du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole..)
 - Du cadre règlementaire (horaires, règlement, participation active des candidats..)
 - De la formation (contenu, organisation..)
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) qui permet de se définir en tant qu'individu et en tant que conducteur.
3. Constitution du groupe sous forme dynamique
 - Se présenter
 - Confronter ses expériences
4. Traitement du questionnaire pour confronter ses expériences au groupe de façon interactive.
5. Perception des risques
 - Se positionner face au risque
 - Se confronter à la perception des autres
 - Présenter des situations risquées à l'aide de support (films, photos..) et amener les candidats à se positionner
6. Comprendre et résoudre des situations complexes
 - Que peut-il se passer dans cette situation ?
 - Que percevez-vous ?
 - Comment auriez-vous réagi ?

L'après-midi : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsable

1. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes

- Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs etc..)
- Elaborer une suite à un scénario, imaginer les dangers potentiels et être capable d'exprimer son désaccord, et de se positionner face au groupe.

2. Choix de mobilité

- Etre conscient de ses choix en matière de mobilité
- Etre sensibilisé à l'environnement
- Découvrir des modes de déplacements alternatifs

3. Bilan avec engagement oral ou avec une attestation d'engagement

A l'issu du rendez-vous une attestation est transmise au préfet au moins 8 jours avant la date prévue.